

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINEES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 15 DECEMBRE 2025

(Article L.2121.25 du Code général des Collectivités Territoriales)

L'an deux mil vingt-cinq, le lundi 15 décembre à 20h00, le Conseil Municipal de la commune d'EPINAY-SUR-ORGE, légalement convoqué, s'est rassemblé salle des Mariages, sous la présidence de Monsieur MARCHAU, son Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. MARCHAU, Maire,

Mme CASTAINGS, M. V. GALLET, Mme PANZANI, M. BARRIERE, Mme LEQUEUX, M. FABBRO, Mme MARTIN, M. WALTER, Maires-Adjoints,

M. DUCHESNE, M. MARAIS, M. SCHILTZ, Mme BOURDOUX, M. O. GALLET, M. TURCHI, Mme DESSAILLY, M. HADDAD, Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE, Conseillers municipaux.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS : **Mme CHABRILLAT, Mme LUTIER, Mme DORLAND, Mme LE POULAIN, M. DUGAST, Mme GAUDRY, Mme DRAGHI, M. LACASSAGNE.**

ABSENTS : **M. RANDOING, M. DIDRY, M. BLOTTIERE.**

Conformément à l'article L2121-17 du Code général des collectivités territoriales, le nombre de conseillers municipaux en exercice présents à la séance étant supérieur à la moitié du nombre des membres en exercice, il a été procédé à la désignation d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil municipal.

Thomas TURCHI a été désigné pour remplir cette fonction qu'il a accepté.

Le Conseil Municipal a procédé à l'examen des dossiers inscrits à l'ordre du jour et les a adoptés dans les conditions suivantes :

Délibération 99/2025 – Revalorisation des tarifs des services publics et redevances d'occupation du domaine public pour l'année 2026

➔ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 100/2025 – Approbation du protocole transactionnel de résiliation entre la ville d'Epinay-sur-Orge et la société 3LM Bâtiment

➔ ADOPTION A L'UNANIMITE (5 abstentions : Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE)

Délibération 101/2025 – Admission en non-valeur des créances irrécouvrables du Budget Principal

➔ ADOPTION A L'UNANIMITE (5 abstentions : Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUGE)

Délibération 102/2025 – Autorisation d'engager, de liquider et de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget principal 2026

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 103/2025 – Affectation définitive du résultat de l'exercice 2024 du budget principal de la ville au budget primitif 2025

→ ADOPTION A LA MAJORITÉ (5 votes contre : Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUUGE)

Délibération 104/2025 – Modification de l'organisation de l'astreinte de viabilité hivernale

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 105/2025 – Mise à jour du tableau des effectifs

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 106/2025 – Participation des familles pour le voyage scolaire éducatif de l'école primaire Paul Valery

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 107/2025 – Actualisation des tarifs des séjours jeunesse 2025-2026 à compter du 1er janvier 2026

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 108/2025 – Attribution de subventions sur projets pour des associations

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 109/2025 – Dérogation du Maire au repos dominical dans les commerces de détail pour l'année 2026

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 110/2025 – Achèvement de la concession d'aménagement de la ZAC de la Croix Ronde

→ ADOPTION A L'UNANIMITE (5 abstentions : Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUUGE)

Délibération 111/2025 – Adhésion au Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) de l'Essonne

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 112/2025 – Acquisition par la ville de 12 places de stationnement appartenant à la société SNC IP1R (Icade Promotion) au 17 rue Madeleine Pelletier, sur la parcelle cadastrée ZD 451

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 113/2025 – Aide à la création d'une maison de santé pluridisciplinaire sise 17 rue Madeleine Pelletier à Epinay sur Orge

→ ADOPTION A L'UNANIMITE

Délibération 114/2025 – Demande de garantie d'emprunt de CDC Habitat, société anonyme d'habitations à loyer modéré pour la construction de 20 logements sociaux au sein de la résidence du parc située 43 bis rue du Parc à Epinay-sur-Orge

→ ADOPTION A L'UNANIMITE (5 abstentions : Mme BAIRRAS, M. P. LEGOUUGE, Mme DORLENCOURT, M. FUTOL, M. M. LEGOUUGE)

Affiché et publié le

18 DEC 2025

Olivier MARCHAU
Maire d'Epinay-sur-Orge

